**NOTE A L’ATTENTION DES DELEGUES**

1. **Dispositions pratiques pour l’obtention du eVisa**

La demande en ligne du e-visa est valable uniquement pour les détenteurs de passeports ordinaires ayant un délai de validité de 6 mois minimum.

**Étape 1: Pré-enrôlement et Paiement**

Le pré-enrôlement permet au requérant d’enregistrer ses informations personnelles, ses informations de voyage, ses contacts locaux et à télécharger les 3 documents suivants :

* La ou les page(s) d’identité du passeport : [Copie-du-passeport-1.pdf (snedai.com)](https://snedai.com/wp-content/uploads/2022/06/Copie-du-passeport-1.pdf)
* La réservation du billet d’avion aller-retour: [CustomizeIt (snedai.com)](https://snedai.com/wp-content/uploads/2022/06/billet_ticketreservation-liban-1.pdf)
* La lettre d’invitation ou la réservation d’hôtel: [Modele-Attestation-dhebergement\_eVisa-CI.pdf (snedai.com)](https://snedai.com/wp-content/uploads/2022/08/Modele-Attestation-dhebergement_eVisa-CI.pdf)

NB : Les 03 documents listés ci-dessus sont importants pour la demande de visa. Votre demande de visa sera rejetée d’avance si ces documents ne sont pas correctement scannés et téléchargés sur le formulaire en ligne.  
Ces trois (03) documents doivent être scannés au format JPG/PNG/GIF/PDF et la taille maximale par fichier doit être inférieure ou égale à 01 Mb.

Après le pré-enrôlement, le demandeur s’acquitte des frais pour l’obtention du Visa dont la durée est de 3 mois (multiple-entrées) et s’élèvent à: 73 Euros (y compris les frais bancaires).  
Le paiement se fait avec une CARTE VISA ou une MASTERCARD.  
Lorsque le paiement est effectué, le requérant reçoit un mail instantané, (accompagné d’une pièce jointe sur laquelle figure le code unique et personnel d’attestation de paiement).

**Étape 2: Réception de la réponse du Direction de la Surveillance du Territorial (DST)**

Le requérant reçoit à son adresse électronique dans un délais de 48h jours ouvrables un document (sur lequel figure un code à barre) qui est la réponse de l'autorité (approuvée ou refusée).  
NB :Le document du pré-enrôlement approuvé est valable pour 3 mois à compter de la date d’approbation

**Étape 3: Enrôlement à l’aéroport**

Le demandeur embarque avec le document « Pré-enrôlement approuvé » et se présente à son arrivée à l’aéroport à l’espace « Visa aéroport ». Il y effectue son enrôlement biométrique et le visa est imprimé et délivré immédiatement. Les box d’enrôlement du E-visa sont disponibles 24h/24 et 7jours/7.  
N.B: Le visa biométrique requiert la présence du demandeur. La prise d’empreintes est obligatoire pour tous à l’exception des mineurs de moins de 12 ans, mais leur présence est nécessaire.

1. **Transport des délégués**

Pour une meilleure prise en charge des délégués à leur arrivée à l’aéroport Félix Houphouët Boigny, ceux-ci devront communiquer leurs heures d’arrivée. Des véhicules sont prévus pour rallier l’aéroport à leurs hôtels respectifs. Une navette sera également disponible tous les jours de l’hôtel des délégués au lieu de la réunion et vice versa.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_